

*Dans cette période exceptionnelle d'épidémie, nous sommes en réflexion constante sur la nécessité pour vous, votre enfant et notre équipe, de la présence des accompagnants. Nous avons donc mis en place un protocole qui paraît être le plus adapté pour favoriser la parentalité, au vu des recommandations actuelles.*

**Ce protocole est susceptible d'être modifié à tout moment selon l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations de la DASS NC**

**Ce protocole s'applique pour les femmes non suspectes de COVID 19 et leur accompagnant non suspect (uniquement le 2eme parent ou la personne ressource\*\*), un score sera établi dès l'entrée de la clinique pour en juger.**

**Durant la grossesse**, la consultation d'inscription en maternité se fait par téléphone, le rendez-vous avec l'anesthésiste reste en présentiel. Les visites de la maternité sont suspendues. Toutes consultations en urgence se fait non accompagnée.

**Durant l'accouchement**, l'accompagnant peut rester auprès de sa femme en salle de naissance. Il s'engage à respecter les mesures barrières durant son temps de présence :

- Port du masque
- Hygiène des mains : lavage au savon ou friction avec solution hydro-alcoolique
- Distanciation sociale (plus de 1m entre 2 individus)
- Interdiction des allées et venues dans les couloirs et les salles de soins.
- Signaler aux soignants l'apparition de fièvre ou toux ou tout autre symptôme durant le séjour.
- Prévoir de quoi s'alimenter et s'hydrater

**En maternité**, la présence de l'accompagnant sera possible dans le respect de règles strictes, en forfait chambre seule + accompagnant, il restera en confinement avec la maman et le bébé dans la chambre.

Le nouveau-né ne doit en aucun cas porter de masque.

- L'accompagnant devra être muni d'un masque grand public.
- L'accompagnant s'engage à ne pas sortir de la chambre (pas d'allée et venue) et toute sortie est définitive.
- Pour les patients fumeurs, les sorties ne seront pas autorisées même dans ce contexte (renseignez-vous auprès de votre médecin ou pharmacien pour une éventuelle prescription de substitut nicotinique)
- Les petits déjeuner sont compris dans le forfait, les repas du midi et du soir seront à régler au secrétariat à votre entrée.
- Dans la mesure du possible, les sorties précoces seront envisagées avec l'accord du pédiatre et votre sage-femme libérale.
- Veuillez sonner pour toutes demande en chambre. Les équipes se déplaceront pour éviter les risques de transmission.

**Pour la déclaration de Naissance**, il est impératif que vous preniez en compte le délai imposé par la mairie qui est de 3 jours ouvrés. De fait il faudra certainement que l'accompagnant quitte la maternité avant la fin du séjour pour réaliser cette déclaration.

Les horaires d'ouvertures de la mairie sont de 8h à 11h pendant toute la durée du confinement.

*(\*\*) Il s'agit de la même personne qui assistera ou a assisté à la naissance et ce pendant tout le séjour.*

Date :    /    / 2021

Lu et approuvé

Nom de l'accompagnant + signature

Nom du Mère+ signature